

## GR BAT

### FLUIDE PROTECTEUR BATTERIES ET ACCUMULATEURS AVEC **INDICATEUR D'ACTIVITÉ**

**GR BAT** est une préparation conditionnée en boîtier à base d'un fluide de protection filmogène et hydrophobe, d'indicateur d'activité en présence d'acidité.

#### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

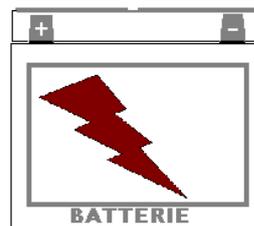
Etat physique	: Liquide grassex
Masse volumique	: 840 g/l +/- 20g/l
Réaction chimique	: NEUTRE
Odeur	: CARACTERISTIQUE DE FLUIDE GRAISSEUX
Couleur	: JAUNE ORANGE
Point éclair	: <21°C AFNOR COUPE FERMEE
Inflammabilité	: INFLAMMABLE
Gaz propulseur :	: GAZ PROPULSEUR HYDROCARBONE

#### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

**GR BAT** est un fluide de protection, insoluble dans l'eau, isolant pour accumulateurs, batteries fonctionnant dans toutes les conditions atmosphériques humides, corrosives, ambiances marines, etc ...

## MULTIFONCTIONS

<p>Contre la formation d'agglomérats, de dépôts d'oxydes, de corrosion, de sulfates sur les bornes, etc.</p> <p>Exerce une action anticorrosion préventive</p> <p>Evite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. En ambiances humides et salines, l'oxydation des bornes, des connexions à l'origine des mauvais contacts ou difficultés de charges</li> <li>. Les risques d'électrolyses qui détériorent et rongent les connexions et câbles de liaison</li> </ul>	<p>Contrôle permanent de la présence au niveau des bornes et connexions de la présence d'acide, l'indicateur coloré prend une teinte rouge en présence de pertes d'acide ( Défaut d'étanchéité ou défaut de parfaite fermeture des bouchons des différents éléments )</p>	<p>Augmente la durée de vie des batteries</p> <p>Réduit les pertes de courant</p> <p>Evite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> les remises en charges fréquentes</li> <li><input type="checkbox"/> l'usure prématurée des démarreurs</li> <li><input type="checkbox"/> les difficultés de démarrage.</li> <li><input type="checkbox"/> Les pannes et les pertes de temps</li> <li><input type="checkbox"/> facilite le démontage et changement des accumulateurs de batteries</li> </ul>
---	---	--



**Batterie de véhicule léger**



**Accumulateurs de transpalette électrique**



**Batteries d'élévateurs**

**GR BAT** s'utilise sur engins de manutention, matériels agricoles, vinicoles, tracteurs, ensileuses, moissonneuses batteuses, vendangeurs, garages, bateaux à moteur, bateaux de pêche, chalutiers, engins de chantiers, etc...

## MODE ET DOSES D'EMPLOI

### **A utiliser sur accumulateurs, batteries neuves et propres :**

- Effectuer une pulvérisation régulière sur toute la surface de la batterie et sur les bornes **(couvrir les bornes et les cosses d'une épaisseur de 2 à 3 mm)**
- Protéger également les pattes de fixation, les connexions et boulons de serrage, départ de câbles de liaisons dénudés.

### **Dans le cas de batteries sales ou corrodées :**

- Nettoyer, brosser au préalable afin d'éliminer les dépôts d'oxydes adhérents sur les bornes
- Laisser agir quelques minutes puis rincer abondamment à l'eau douce
- Essuyer
- Terminer par une application régulière sur toutes les parties (cf batterie neuve)
- **Vérifier l'absence de changement de couleur (l'indicateur ne doit pas virer au rouge, en cas de coloration rouge, vérifier la parfaite fermeture des bouchons obturateurs de chaque élément**



## RECOMMANDATIONS



- H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. .

En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés**

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

### **Assurance qualité ISO 9001**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.